

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-1602 (Rect)

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:**

Avant le 30 septembre 2020, le Gouvernement remet au Parlement un rapport analysant la pertinence du maintien d'un plafond applicable à l'indemnité versée aux aviseurs fiscaux.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel reprend la proposition n° 2 de la mission d'information : « Supprimer le plafond applicable à l'indemnité ».

En raison des règles applicables en matière de recevabilité financière, cet amendement d'appel demande au Gouvernement la remise d'un rapport permettant d'évaluer la pertinence du maintien du plafond applicable à l'indemnité versée aux aviseurs.